

Prêt d'honneur

VAL'INITIATIVES

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création, reprise d'entreprise ou primo-développement de Val'Initiatives est un dispositif global d'accompagnement qui se décompose en 2 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme d'un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises en création, reprise et en primo-développement situées sur le territoire du Valenciennois.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le prêt d'honneur de Val'Initiatives a pour objectif de renforcer les fonds propres du futur chef d'entreprise et finance le Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Il vient en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur de Val'Initiatives peut s'élever de 2 000 à 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Il est remboursable sur 36 mois maximum avec la possibilité de différer son paiement jusqu'à 1 an.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour faire une demande de prêt d'honneur, il faut contacter Val'initiatives au 03 27 28 36 27.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

VAL'INITIATIVES

- 24 rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES
Téléphone : 03 27 28 36 27
E-mail : contact@valinitiatives.fr
Web : www.valinitiatives.fr